

ACTION URGENTE

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

DOCUMENT PUBLIC ÉFAI B 000261 B AMR 51/066/00EXTRA 46/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE
ÉTATS-UNIS (OKLAHOMA) James Glenn Robedeaux, Amérindien, 51 ans

Londres, le 4 mai 2000

James Robedeaux doit être exécuté dans l'État d'Oklahoma le 1^{er} juin 2000. Il a été condamné à mort en 1986 pour l'assassinat de Nancy McKinney, tuée en 1985. L'audience consacrée à l'examen de son recours en grâce par le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma doit débiter à 14 heures le 23 mai. Le Comité adressera ensuite ses recommandations au gouverneur.

Nancy McKinney et James Robedeaux vivaient ensemble lorsqu'elle a disparu le 22 septembre 1985. Trois parties de son corps B une jambe, un morceau de son crâne ainsi qu'une partie de son bras et de sa main B ont été découverts fin 1985 et début 1986 dans trois lieux distincts. Malgré l'existence de preuves indirectes convaincantes impliquant James Robedeaux dans sa mort et dans les mutilations qu'elle avait subies, les autorités n'ont pu déterminer la cause exacte de son décès et on ignore encore à ce jour comment et pourquoi elle a perdu la vie. L'État n'en a pas moins réussi à obtenir que James Robedeaux soit déclaré coupable d'assassinat (défini par la législation de l'Oklahoma comme un homicide commis * avec préméditation +).

L'élément peut-être le plus accablant pour James Robedeaux B quoique insuffisant pour établir qu'il s'était rendu coupable d'assassinat B résidait dans le témoignage de Lisa Austin, qui a vécu avec lui d'octobre 1985 jusqu'à son arrestation. Elle a déclaré qu'il lui avait dit avoir tué Nancy McKinney et l'avoir * découpée +. Reste que la crédibilité de ces allégations a été remise en question, dans la mesure où Lisa Austin n'a fait ces révélations que peu avant la première audience organisée avant l'ouverture du procès, alors qu'elle avait été en contact à plusieurs reprises précédemment avec des enquêteurs chargés de faire la lumière sur la mort de Nancy McKinney.

Les tribunaux ont rejeté les recours faisant valoir que l'État n'avait pas prouvé au-delà de tout doute raisonnable que Nancy McKinney avait été victime d'un assassinat et non, par exemple, d'un accident, d'un acte de négligence ou d'un acte de violence commis dans un accès de colère, suivi d'une tentative de faire disparaître son corps.

Au cours du procès, les jurés n'ont eu le choix qu'entre deux options : reconnaître James Robedeaux coupable d'assassinat ou l'acquitter. Le juge a en effet refusé de leur permettre d'envisager la possibilité d'un meurtre sans circonstances aggravantes ou d'un homicide commis en réponse à une provocation, comme l'avait demandé la défense. Le jury a reconnu l'accusé coupable d'assassinat.

En juillet 1999, un collège de trois juges de la cour fédérale d'appel du dixième circuit a rejeté un recours formé par James Robedeaux, dans le cadre duquel il faisait valoir que le juge de première instance aurait dû offrir la possibilité aux jurés d'opter pour au moins un des deux chefs d'accusation évoqués ci-dessus. En décembre 1999, un autre collège de trois magistrats de cette même juridiction a pourtant fait droit au recours formé par un autre détenu emprisonné dans le couloir de la mort de l'Oklahoma, Kenneth Hogan, qui avait invoqué le même argument. Il avait été condamné à la peine capitale en 1988, après avoir avoué qu'il était responsable du décès de son amie Lisa Stanley, morte après avoir été poignardée à plusieurs reprises. Dans cette affaire, la cour fédérale d'appel du dixième circuit a reconnu que le juge de première instance avait commis une erreur en n'offrant pas au jury la possibilité de déclarer l'accusé coupable de meurtre sans circonstances aggravantes ou d'homicide commis en réponse à une provocation. Alors que Kenneth Hogan s'est vu accorder un nouveau procès, James Robedeaux doit être prochainement exécuté.

Aux termes de l'arrêt Beck c. Alabama, rendu en 1980 par la Cour suprême des États-Unis, * lorsque les preuves recueillies établissent de manière irréfutable que l'accusé est coupable d'une infraction grave, violente B mais laissent subsister certains doutes quant à un élément qui justifierait qu'il soit reconnu coupable d'un crime passible de la peine de mort B le fait de ne pas offrir au jury la "troisième option" consistant à le déclarer coupable d'une infraction de moindre gravité semblerait nécessairement accroître le risque d'une déclaration de culpabilité injustifiée. Un tel risque ne saurait être toléré dans une affaire où la vie de l'accusé est en jeu. Ainsi que nous l'avons souvent déclaré, il y a une différence constitutionnelle considérable entre la peine de mort et les autres châtiments. +

En vertu des Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, adoptées en 1984 par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies, dans les pays qui n'ont pas encore aboli ce châtimeur, la * *peine capitale ne peut être exécutée que lorsque la culpabilité de la personne accusée d'un crime et coupable repose sur des preuves claires et convaincantes ne laissant place à aucune autre interprétation des faits* +. Au vu des éléments recueillis dans le cadre de cette affaire, un jury aurait raisonnablement pu conclure, par exemple, que James Robedeaux avait tué Nancy McKinney sans préméditation, de manière accidentelle ou au cours d'une violente querelle, avant de tenter de faire disparaître illégalement son corps pour dissimuler sa mort.

James Robedeaux souffre de diabète, maladie qui lui a fait perdre totalement l'usage d'un œil et l'a rendu à moitié aveugle de l'autre. Il est en outre placé sous dialyse trois fois par semaine en raison d'une insuffisance rénale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que les exécutions ont repris en 1977 aux États-Unis, les autorités américaines ont ôté la vie à 629 condamnés à mort, dont plus de 400 ont été tués depuis 1990. L'application de la peine capitale dans ce pays est marquée au coin de l'arbitraire et entachée d'iniquités ainsi que d'erreurs judiciaires (*United States of America. Failing the Future: Death Penalty Developments, March 1998 - March 2000*, [États-Unis. L'avenir sacrifié : l'application de la peine de mort de mars 1998 à mars 2000] AMR 51/003/00, avril 2000). Amnesty International est opposée à la peine capitale en toutes circonstances, indépendamment du fait de savoir si une personne est innocente ou coupable du crime pour lequel elle a été condamnée à ce châtimeur.

ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre exprès / lettre par avion / appel téléphonique / télégramme (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

Rédigez vos appels en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations qui figurent ci-après :

- ▢ faites part de votre compassion pour les parents et amis de Nancy McKinney ;
- ▢ soulignez qu'en dépit du caractère troublant des événements consécutifs au décès de Nancy McKinney, on ignore encore à ce jour comment et pourquoi elle est morte ;
- ▢ dites-vous préoccupé par le fait que lors du procès de James Robedeaux, il n'a pas été permis au jury d'envisager des infractions de moindre gravité que l'assassinat, alors qu'il est possible que Nancy McKinney ait trouvé la mort dans des circonstances autres que celles d'un homicide commis avec préméditation ;
- ▢ faites valoir que cinq mois après que le recours formé par James Robedeaux sur la base de cet argument eut été rejeté par un collège de trois juges de la cour fédérale d'appel du dixième circuit, un autre collège de magistrats de cette juridiction a accordé un nouveau procès à Kenneth Hogan qui avait invoqué le même argument ;
- ▢ rappelez que le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif a notamment pour objectif de lui permettre de remédier à l'arbitraire ou aux iniquités qui caractérisent parfois le fonctionnement de l'appareil judiciaire du fait de sa rigidité ;
- ▢ exhortez le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma à recommander au gouverneur de cet État d'épargner la vie de James Robedeaux.

APPELS À :

Remarque : vos appels doivent parvenir à leurs destinataires avant le 23 mai.

Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma :
Oklahoma Pardon and Parole Board
4040 N. Lincoln Street, Suite 219
Oklahoma City, OK 73105-5284, États-Unis
Tél : 1 405 427 8601
Fax : 1 405 427 6648
Télégrammes : Oklahoma Pardon and Parole Board, 4040 N. Lincoln Blvd, Oklahoma City, États-Unis
Formule d'appel : *Dear Board Members,* / Mesdames et Messieurs,

Dans la mesure du possible (et à condition que vos lettres parviennent à leurs destinataires d'ici le 23 mai), il serait également souhaitable que vous écriviez individuellement aux membres du Comité :
Mr Currie Ballard, PO Box 771, Coyle, OK 73027-0171, États-Unis
Mr Flint Breckenridge, 2010 Utica Square, Suite 403, Tulsa, OK 74114-1635, États-Unis
Ms Susan Bussey, PO Box 636, Norman, OK 73070-0636, États-Unis
Ms Stephanie Chappelle, PO Box 1945, Tulsa, OK 74101-1945, États-Unis
Mr Patrick Morgan, PO Box 361, Arcadia, OK 73007-0361, États-Unis
Formule d'appel : *Dear Mr/Ms X,* / Monsieur ou Madame, (selon le cas)

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également envoyer des lettres brèves (pas plus de 250 mots) exposant vos motifs de préoccupation aux journaux suivants :

"Your Views", *The Oklahoman* PO Box 25125, Oklahoma City OK 73125, États-Unis **Fax :** 1 415 75 3183

Letters to The Editor, *Tulsa World* 315 South Boulder Avenue Tulsa, OK 74103, États-Unis **Fax :** 1 918 581 8353

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.